

Yannis Skourtis

Eglise et école grecques à Sofia (1880-1920)

A la mémoire de notre ami Giorgos Toussimis

Durant les premières années de formation de la principauté bulgare, au 19^e siècle, les Grecs de Sofia ressentait le besoin d'avoir une certaine protection officielle, assurée par la voie diplomatique hellénique. En effet il y avait à Sofia une communauté de Grecs, réduite certes, mais active et opulente, de citoyens fidèles au roi des Grecs Georges I^{er}. Les noms de famille que portent ces Grecs de Bulgarie, tous d'origine hellénique, comme on peut le voir dans la liste mise en note¹, le prouvent. Quant à leurs activités sociales nous pouvons dire que ces Grecs étaient en majorité commerçants, médecins, architectes.

En 1879 la presse hellénique informa ses lecteurs de la mise en place de relations diplomatiques grécobulgares et de la création d'un consulat de Grèce à Sofia afin d'aider les Grecs de Bulgarie en toute circonstance. C'était l'époque où les relations entre la Bulgarie et la Grèce prenaient le chemin de la recherche des possibilités de rapprochement; les deux pays tenaient surtout compte de leurs intérêts communs face au danger ottoman. Durant cette période le gouvernement grec entreprenait de renouer les liens avec les Bulgares afin de parvenir à une entente et à une juste repartition de l'héritage ottoman, qui se préparait lentement mais sûrement. En 1880 la Grèce eut non seulement des entretiens diplomati-

1. Ευστράτιος Πετράκης, Γεώργιος Μπέλας, Κωνσταντίνος Παπαδόπουλος, Γιάννης Παναγιώτου, Ι. Φαφουτίδης, Δ. Ι. Χαλεπλής, Β. Χατζηγεωργιάδου, Α. Σ. Μαργακάνας, Δ. Κρόκος, Ιωάννης Τσιώτος, Δ. Π. Ιωάννου, Αναστάσης Πέπας, Πετράκης Χολέβας, Γεώργιος Κολοκοτρώνης, Απόστολος Βογιατζής, Φίλιππος Βούρος, Ιωάννης Καλογεράς, Βαγγέλης Σωτηρίου, Ν. Αθανασίου, Ιωσήφ Ι. Βαλαβάσσης, Ι. Γεωργιάδης, Ι. Δουδουξόπουλος, Νικόλαος Πυρκιτζόγλου, Αϊβαλιώτης etc. In Ministère des Affaires Etrangères (= Μ.Α.Ε.), Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, document envoyé par le consulat général de Grèce en Bulgarie au Ministère des Affaires Etrangères (Athènes), No du registre 159, Sofia, le 27 décembre 1880.

ques avec la principauté de Bulgarie afin de prendre les décisions concernant le partage des territoires de Thrace et de Macédoine mais aussi envisagea la création d'agences diplomatiques bien qu'en cette période la Grèce ne fût pas apte à développer une politique étrangère dynamique puisque elle était engagée dans le différend frontalier grécoturc en Thessalie et en Epire. Pourtant voulant provoquer des inquiétudes à la Sublime Porte, la Grèce essayait un rapprochement avec la principauté de Bulgarie, d'où, entre autres, l'ouverture de cette agence diplomatique à Sofia et la résolution de plusieurs autres problèmes de grande importance et d'intérêt commun comme la situation de la population grecque dans la Principauté de Bulgarie. L'ouverture possible dans l'avenir d'une agence diplomatique bulgare à Athènes faciliterait la reconnaissance du prince bulgare et de son gouvernement. Certes, ces tentatives de rapprochement et de développement des relations grécobulgares furent nombreuses durant les vingt dernières années du XIXe siècle comme on peut l'apercevoir facilement dans l'historiographie de cette période. Echecs et réussites concluaient ces multiples tentatives de rapprochement et d'accords grécobulgares et cette atmosphère de mouance et de changement dans les relations bilatérales grécobulgares se répercutait souvent sur les populations pour qui découlaient, par analogie et selon les cas, des difficultés ou des facilités².

Des documents relatifs à notre sujet concernant la construction d'une église et d'une école grecques pour les Grecs habitants de Sofia à partir de 1880 permettent de présenter par ordre chronologique les activités et les démarches concrètes réalisées en Bulgarie pour ces communautés grecques. L'événement doit être vu en rapport avec les relations grécobulgares pendant cette période.

Dans un premier document expédié par les Grecs de Sofia au ministre grec des Affaires Etrangères à Athènes, nous lisons que ces Grecs de Bulgarie, habitants permanents à Sofia, avaient ressenti une joie inexprimable et un très grand plaisir à la lecture de la correspondance datée du 2/14 novembre 1879 d'Athènes, publiée au numéro 3223 du journal *Neologos* de Constantinople. Par cette presse les grecs

2. Vesela Trajkova, "Charilaos Tricoupis et les tentatives d'un rapprochement balkanique durant les années 80 et le début des années 90 du XIXe siècle", in *Actes du cinquième Colloque des Relations et Influences réciproques entre Grecs et Bulgares, XVIIIe-XXe siècles*, Thessaloniki, Institute for Balkan Studies, 1991, p. 477.

de Sofia étaient informés de la rédaction d'un projet de loi selon lequel serait créé un consulat général de Grèce dans la capitale bulgare. Comme l'écrivaient ces Grecs de Bulgarie, c'était par pure malchance qu'ils se trouvaient à Sofia, le mauvais sort les y ayant placés. A partir de cette date, les Grecs de Sofia étaient grandement impatients et extrêmement intrigués par la mise en place de la représentation officielle de la Grèce en Bulgarie. Ils étaient également intéressés de connaître la nomination du représentant du gouvernement hellénique. Selon les dires de la communauté grecque de Bulgarie, l'arrivée et l'installation du consulat de Grèce à Sofia donnerait joie, plaisir et consolation immenses à ces Grecs expatriés³.

Il est certain que le fonctionnement des relations diplomatiques entre la Grèce et la Bulgarie s'instaura très vite puisqu'un document émanant du consulat daté du 3/15 décembre 1879, mentionne la présence des Grecs à Sofia. Ces Grecs informaient leur consul des mauvais traitements subis et des événements désagréables causés par les autorités locales bulgares. Ce rapport déclarait que les relations étaient de plus en plus difficiles puisque la liberté individuelle et les intérêts de chacun étaient violés ou au moins attaqués. Ces Grecs se considéraient comme esclaves du pouvoir bulgare. Par l'intermédiaire du consulat mis en place, ils s'adressaient à leur ministre des Affaires Etrangères à Athènes considéré par eux comme leur défenseur naturel contre les injustices du pouvoir bulgare et le priaient alors chaleureusement d'écouter leurs plaintes et de soulager leurs misères en portant remède à cette triste situation par la nomination rapide d'un diplomate de carrière. Ils notifiaient qu'il serait accueilli à bras ouverts puisqu'il devait se montrer secourable, ardent défenseur et protecteur des Grecs de Sofia. Ce rapport se terminait par l'expression de leur espoir de voir leurs souhaits se réaliser et ils signaient avec beaucoup de respect et d'obéissance, convaincus, par ailleurs, comme ils l'écrivaient eux-mêmes, du désir de justice du Ministre grec à leur égard⁴.

Cette communauté grecque procéda ensuite à certaines démarches concernant le culte religieux et l'éducation. L'une d'entre elles s'adres-

3. M.A.E. (= Ministère des Affaires Etrangères), Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, Le Consulat général de Grèce en Bulgarie au Ministère des Affaires Etrangères (Athènes), No du registre 159, Sofia, le 27 décembre 1880.

4. *Ibidem*.

sait au consulat hellénique de Sofia, elle y exprimait son désir d'obtenir le permis de construire une église orthodoxe grecque dans la capitale de la principauté bulgare. Cette église, selon leur désir, serait indépendante du patriarcat oecuménique de Constantinople mais dirigée par le saint synode de Grèce. A Sofia, selon les informations du document en main, à part les peu nombreux citoyens Grecs, il y avait non seulement beaucoup de gens d'origine grecque mais aussi des Valaques de Macédoine lesquels ne pouvaient pas ou ne voulaient pas accomplir leurs devoirs religieux et suivre la liturgie dans les églises bulgares, d'une part à cause de la langue, d'autre part à cause du schisme bulgare les mettant en opposition au patriarcat oecuménique de Constantinople.

Le consul de Grèce à Sofia étudia cette proposition mais en réalisant ce dessein il avait peur de voir les haines religieuses réapparaître et même de les voir s'enflammer alors qu'elles commençaient chaque jour à s'éteindre peu à peu après le schisme bulgare. Finalement en examinant sérieusement le problème de la construction d'une église grecque dans la capitale bulgare, le consul fut convaincu que cette affaire n'aurait aucun aspect dangereux ou provocateur. Il réunit alors les représentants les plus importants de la communauté hellénique de Sofia afin de discuter très sérieusement avec eux de ce problème aigu et prendre en même temps des décisions essentielles et importantes. Les représentants acceptèrent à l'unanimité l'idée de bâtir une église; ils élirent alors un comité de six membres, parmi les plus riches et les plus distingués notables grecs, qui furent chargés de procéder à une collecte d'argent nécessaire à la construction d'une église orthodoxe grecque. Ce comité aurait l'entière surveillance de la mise en oeuvre de la construction de l'église qu'il devrait mener jusqu'à son accomplissement. Alors l'assemblée des Grecs de Bulgarie offrit tout de suite presque 300 livres ottomans. Un des grands propriétaires terriens offrit le terrain où bâtir l'église. Pour toutes ces démarches on rédigea des procès-verbaux signés par tous les Grecs présents aux réunions. A ces premiers dons s'ajoutèrent plus tard d'autres contributions financières très importantes en provenance de Grecs de Pazartzik et d'autres lieux proches de Sofia.

En même temps ces Grecs de Sofia tentaient de réunir assez d'argent pour pouvoir créer aussi une petite école grecque avoisinant l'église où le prêtre désigné pourrait exercer son ministère et enseigner aussi la langue maternelle aux jeunes grecs. Ces mêmes Grecs s'efforçaient de

constituer un petit pécule destiné à assurer la base de la rémunération du prêtre-enseignant.

A ajouter que cette assemblée conçut l'idée, qu'en cas de guerre le comité représentant l'assemblée pourrait envoyer à Athènes l'argent collecté à Sofia pour subvenir aux besoins militaires qui étaient énormes pour la Grèce dans les périodes de conflit.

Le consul grec à Sofia fut assuré de la part du gouvernement bulgare que le permis de construction nécessaire pour commencer les travaux de l'église orthodoxe grec serait accordé sans délai. Ce même intermédiaire intervint auprès du gouvernement hellénique pour que celui-ci chargeât un de ses architectes-ingénieurs titulaires en fonction de préparer rapidement, selon le désir de la communauté grecque de Sofia, le plan de construction de l'église, qui, loin d'être luxueuse, serait de style byzantin. Une fois les plans réalisés expédiés à Sofia par les ingénieurs d'Athènes, les travaux de préparation de la construction pourraient commencer.

Il ne restait plus qu'à obtenir l'approbation de la Grèce et des hommes au pouvoir, pour l'affaire en question, c'est-à-dire la résolution du problème et de la construction de l'église et de l'école primaire afin de prendre une décision définitive au moment où le comportement patriotique des Grecs de Bulgarie ne pouvaient être remis en question tant leur patriotisme était incontestable, un fait indiscutable, une réalité tangible.

La proposition des Grecs de Bulgarie, annoncée par la voix officielle du consul provoqua une réponse ambiguë et louvoyante de la part du Ministère des Affaires Etrangères à Athènes qui déclarait ne pas pouvoir approuver l'idée de la construction d'une église grecque indépendante du patriarcat oecuménique de Constantinople. Elle devait être sous la tutelle soit du saint synode soit de la haute hiérarchie ou de l'archevêque du royaume de Grèce. Le ministère grec avouait que fonder à Sofia une telle église dépendant de la Grèce serait une occasion d'éviter bien des conflits, depuis le schisme bulgare, mais, l'église bulgare pouvait aussi considérer cette décision comme un recul apparent de l'église grecque à son égard, perçu par elle comme incorrect et, le pire, pouvait même perturber les bonnes relations qu'entretenait l'église autocéphale grecque avec le patriarcat oecuménique de Constantinople. On doit se rappeler que la principauté bulgare n'était ni autodéterminée ni indépendante mais soumise au sultan, de la même façon que les grecs orthodoxes de Bul-

garie, leur église une fois construite, serait soumise au patriarcat oecuménique de Constantinople dépendant lui aussi de la Sublime Porte⁵.

Voilà pourquoi le ministère grec proposait au diplomate grec de s'abstenir de toute démarche pour réaliser le projet de construction basée sur l'idée exposée, c'est-à-dire bâtir une église dépendant de la Grèce. Par contre, on devrait s'efforcer, si possible, de bâtir une église grecque soumise au patriarcat oecuménique de Constantinople si on était sûr que ce fait ne provoquerait pas de nouvelles haines religieuses entre orthodoxes, les uns dépendants du patriarcat oecuménique de Constantinople et les autres de l'exarchat bulgare.

De toute façon le ministère des Affaires Etrangères à Athènes se montrait assez souple, évitant de se créer des problèmes diplomatiques. Il exprimait son désir d'être tenu au courant, avant toute démarche projetée, concernant ce sujet délicat et important pour les rapports bulgarogrecs⁶.

Mais il semble que le consul grec à Sofia ait été un assez bon diplomate, qui savait lui aussi s'adapter aux circonstances sans se compromettre. Dans sa réponse à ses supérieurs à Athènes il expliqua avec insistance que l'affaire relative à la création d'une église orthodoxe grecque malgré les apparentes difficultés ne posait pas de problème insoluble, pas plus que sa condition de dépendance au saint synode d'Athènes. Le choix de la dépendance et de l'appartenance de l'église avait été conçu par les membres de la petite communauté grecque de Sofia parce que cette communauté, se comportant intelligemment, désirait que l'édifice fût considéré entièrement grec étant annexé à l'immeuble consulaire de la Grèce à Sofia; de cette façon l'édifice allait appartenir au gouvernement hellénique qui deviendrait propriétaire de cet immeuble ecclésiastique après l'achat du terrain et la construction du bâtiment. Tout cela justifierait la demande des Grecs de Sofia de construire une église de petites dimensions, afin de n'avoir qu'un seul propriétaire reconnu légalement, en l'occurrence l'état grec représenté officiellement par son agent consulaire. La communauté hellénique réduite de Sofia ne constituant pas ou ne pouvant constituer formellement

5. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le Ministère des Affaires Etrangères (Athènes, ministre A. Koumoundouros) au Consulat général de Grèce en Bulgarie, No du registre 27, Athènes, le 31 janvier 1881.

6. *Ibidem*.

une association légalement reconnue par la loi, cette construction désirée par eux, reconnue comme petite église, annexe du consulat de Grèce, appartiendrait au gouvernement hellénique bien que les frais de construction aient été à la charge de la communauté grecque de Bulgarie. A partir de ce moment la petite église grecque de Sofia serait obligatoirement dirigée et dépendante du saint synode du royaume de Grèce comme si elle se trouvait sur territoire grec, le consulat de Grèce en Bulgarie étant considéré comme tel.

Ce choix de direction et de dépendance de l'église fut une opinion spontanée des Grecs de Bulgarie, fondée sur le fait que les églises grecques des autres principautés (Moldavie, Valachie etc), autrefois soumises aux ottomans, étaient dirigées directement par la Grèce. Mais ces Grecs ne voulaient pas se rendre compte de la particularité ecclésiastique bulgare, c'est-à-dire du schisme, et des conséquences possibles dues à la construction d'une église grecque en Bulgarie. Pourtant l'approbation du plan de cette construction religieuse, comme aussi l'approbation ou le refus du comité de surveillance de l'église restaient toujours dépendants du ministère des Affaires Etrangères, à Athènes.

Selon le consul grec à Sofia la nouvelle église ne provoquerait aucune sorte de fanatisme religieux de la part des Bulgares, puisqu'ils ne combinaient nullement l'existence du bâtiment de l'église orthodoxe grecque avec les conditions de sa dépendance tutélaire au saint synode de Grèce. Au contraire, les différentes démarches du diplomate à ce sujet lui permirent de comprendre que même si cette église orthodoxe grecque à Sofia dépendait du patriarcat oecuménique de Constantinople cela ne perturberait en aucune façon la sensibilité des Bulgares, qui en ce moment restaient loin des haines religieuses. Et d'informer l'État grec qu'il attendait de son gouvernement l'ordre de soutenir le projet de construction d'une église grecque et d'imposer les conditions de la dépendance de cette église orthodoxe⁷.

Cette correspondance fut transmise à l'ambassade hellénique à Constantinople pour la tenir au courant des faits⁸. L'étape suivante fut une

7. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le Consulat général de Grèce en Bulgarie au Ministère des Affaires Etrangères (Athènes), No du registre 16, Sofia, le 23 janvier 1881.

8. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le Ministère des Affaires Etrangères (Athènes,) à l'Ambassade de Grèce à Constantinople, No du registre

entrevue organisée avec le patriarche oecuménique de Constantinople, qui acquiesça et approuva chaleureusement la construction de l'église orthodoxe grecque ainsi que celle de l'école primaire ardemment désirées par les Grecs de Bulgarie. Le patriarche considéra que la réalisation de ces édifices grecs à Sofia allaient servir grandement les intérêts de la nation hellénique mais il était de l'avis que l'église devrait dépendre du patriarcat orthodoxe oecuménique de Constantinople et non pas du saint synode de l'église de Grèce⁹.

De 1881 à 1918 les Archives du Ministère des Affaires Etrangères ne nous permettent pas de suivre le déroulement de cette affaire. Aucun document n'est recensé. Donc notre documentation est limitée mais cependant il est sûr que l'église et l'école furent construites et fonctionnèrent finalement parce que nous avons trouvé des documents de l'année 1919 qui les signalent.

Entre autres nous avons trouvé une demande adressée par le comité grec de contrôle et de surveillance des établissements helléniques à Constantin Mazarakis, chef de la mission militaire grecque, à Sofia. Selon cette demande le colonel Constantin Mazarakis était prié de venir en aide aux établissements grecs, l'église et l'école, qui, selon le document, recommencèrent à fonctionner après la fin de la Première Guerre mondiale. De plus, ce comité de contrôle et de surveillance formulait une demande de financement sérieux pour ces deux établissements, soit une aide d'un montant évalué à 4.000 drachmes pour soutenir leur fonctionnement régulier. Cette subvention-contribution du royaume hellénique pour l'entretien et le bon fonctionnement de l'église et de l'école grecques devrait être aussi accordée pour les années 1914, 1915, 1916, années où le financement du gouvernement grec fut suspendu au moment de la Première Guerre mondiale, quand les difficultés de la situation ne permettaient pas de prendre en charge les dépenses pour la culture. En même temps les Grecs de Sofia par l'intermédiaire du chef de la mission militaire grecque en Bulgarie demandaient une augmentation de la subvention accordée aux établissements grecs parce que le coût de la vie à Sofia, selon leur dire, y devenait de plus en plus cher et que les divers

271, Athènes, le 13 février 1881.

9. M.A.E, Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, l'Ambassade de Grèce près de la Sublime Porte au Ministère des Affaires Etrangères à Athènes, No du registre 568, Pera, le 3 mars 1881.

besoins des établissements augmentaient quotidiennement. Leur demande se terminait en exprimant d'avance les remerciements au colonel Constantin Mazarakis, pour ses démarches actives en faveur des établissements culturels grecs en Bulgarie¹⁰.

Un peu plus tard, ce même comité de surveillance économique et financière des établissements grecs de Sofia envoya au chef de la mission militaire grecque en Bulgarie le bilan budgétaire de ces deux établissements culturels, bilan rédigé selon le désir de Mazarakis. Le budget comprenait une année d'activités économiques et financières du 1er avril 1919 au 31 mars 1920, c'est-à-dire du début à la fin de la mission de ce comité de surveillance. Dans le document il est également noté que ce comité aurait dû soumettre son budget à partir du 1er janvier 1919 quand l'église fut réouverte à la fin de la Première Guerre mondiale mais elle ne disposait pas d'actes de comptabilité pour ce faire¹¹.

Le budget des établissements nationaux grecs de Sofia du 1er avril 1919 au 31 mars 1920 se présente ainsi:

RECETTES DES ETABLISSEMENTS GRECS en levas 180.085,80 dont:

- | | |
|----------------|--|
| a) 1041 levas, | Somme restant en caisse (du 1er janvier au 31 mars 1919) |
| b) 15.902 | Bougies vendues dans l'église |
| c) 11129,40 | Entrées de différentes cérémonies |
| d) 21.182,50 | Entrées par offre "au plateau" durant la cérémonie ¹² |
| e) 8460 | Dons en espèces |
| f) 13.370 | Contributions mensuelles |

10. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le comité de surveillance économique et financière des établissements nationaux grecs au colonel Mazarakis chef de la mission militaire grecque en Bulgarie, No du registre 905, Sofia, le 2 février 1919.

11. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le comité de surveillance économique et financière des établissements nationaux grecs au colonel Mazarakis chef de la mission militaire grecque en Bulgarie, sans No de registre, Sofia, le 17 avril 1920.

12. Il est de coutume de donner une obole (petite somme d'argent) pour contribuer aux frais de l'église. Cette somme d'argent est posée, lors de la messe, sur un plateau présenté par un membre du comité des laïcs chargé des affaires de l'église; ce membre, circule dans l'église et passe devant les fidèles qui y posent leur offrande.

g) 109.000 Subvention du gouvernement hellénique pour les années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918
 TOTAL: 180.085, 80.

LES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS MONTAIENT A: 180.085,80
 dont:

55.388 levas,	Salaires du personnel de l'école et de l'église
1630 levas,	Aide aux nécessiteux
20696,95 levas,	Frais généraux réguliers de l'école et de l'église
12.279 levas	Achat du bois-combustible pour l'année
23.101 levas	Réparations et peinture de l'école et de l'église
24711.80 levas	Électricité de l'école et de l'église
2.200 levas	Achat des livres nécessaires à l'école
40079,05 levas	Restent en caisse

Il est certain que le budget ci-dessus mentionné n'a d'autre intérêt que d'affirmer la construction et le fonctionnement de l'église orthodoxe grecque à Sofia.

Autres détails intéressants: en mai 1920 le comité de surveillance des établissements grecs en Bulgarie était tenu au courant des démarches du Ministère des Affaires Etrangères d'Athènes qui lui envoyait la subvention annuelle de 4000 levas (pour l'année 1919) et qui la triplait après avoir nommé un représentant du corps diplomatique pour contrôler sur place les besoins quotidiens des établissements de la communauté hellénique de Sofia¹³.

Pour conclure cette brève communication nous dirons que ces deux établissements grecs à Sofia fonctionnèrent pendant une certaine période que nous ne pourrions pas pourtant préciser davantage aujourd'hui. Il est certain que ces établissements offrirent des services à orientation culturelle, intellectuelle et spirituelle aux Grecs de Bulgarie. Nous promettons d'autres détails pour ces établissements au prochain colloque bulgarogrec.

13. M.A.E., Dossier Ambassade de Grèce à Constantinople 1881-1882, le Ministère des Affaires Etrangères (Athènes) à la mission militaire grecque en Bulgarie, No de registre 15862, Sofia, le 30 mai 1920.